

Guingamp-Paimpol Agglomération lance un appel à participation pour l'inventaire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Habitants, associations et usagers du territoire, jusqu'au 31 mars, participez à l'inventaire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment agricole en dehors d'un bourg et vous envisagez de demander un **changement de destination** de ce bâtiment (ex : corps de ferme restauré en habitation) ?

Votre **entreprise se situe en dehors d'une zone constructible** et vous souhaitez développer votre activité dans les dix prochaines années ?

Ou tout simplement, vous souhaitez signaler **des lieux remarquables pour le patrimoine sur le territoire** ?
Jusqu'au 27 mars, participez à l'inventaire du PLUi !

Participation sur le site internet de l'agglomération ou en mairie

L'objectif est d'identifier :

- le patrimoine d'intérêt local,
- les activités économiques isolées (STECAL),
- les changements de destination de bâtiments

afin de construire le règlement et le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Pour participer et faire part de vos remarques, trois possibilités :

- compléter le formulaire sur le site internet de l'agglomération : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/grands-projets/inventaire-du-plui/>
- télécharger, compléter et transmettre le formulaire d'identification par mail au service Urbanisme et droits des sols : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/grands-projets/inventaire-du-plui/>
- se rendre en mairie (ou la mairie du projet) sur les horaires d'ouvertures habituelles

Un inventaire réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Cet inventaire est réalisé dans le cadre de l'élaboration du règlement et plan de zonage, régissant l'utilisation des sols sur l'agglomération.

C'est la troisième phase du PLUi après le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), adopté en 2019.

A son adoption en 2023, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal fixera les grandes orientations d'aménagement du territoire de l'agglomération pour les 10 ans à venir, définira les règles applicables aux permis de construire et autorisations d'urbanisme et remplacera les documents communaux.

Plus d'information sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/grands-projets/plan-local-durbanisme-intercommunal/>

Plus d'informations sur le site internet de Guingamp-Paimpol Agglomération : www.guingamp-paimpol-agglo.bzh